

12 avril 1962

360 Just.4/02/J.

Assignation NGENDABANGA

RESIDENCE



1606

A Monsieur le Directeur de la M.O.I.
de et à

RWIKWAVU.-

Monsieur le Directeur,

Suite à ^{la} convocation du 14/3/62 restée sans suite adressée à NGENDABANGA fils de Munyangoyo et de Mukundiyubwo, travailleur de mine à Rwikwavu, prévenu libre je vous saurais très gré de l'inviter à se rendre à Kibungu samedi, 14 courant sans fautes afin que je puisse lui signifier la date de sa comparution devant le Tribunal de 1ère Instance à Astrida et lui chercher un moyen de locomotion pour s'y rendre.

Je suis dans l'impossibilité de me rendre de Kibungu à Rwikwavu pour accomplir cet exploit.

D'avance je vous en remercie, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Huissier
JIMBIRI N.